

A08 - Loisirs nautiques et de plaisance

Habitats d'intérêt communautaire :

1130 : Estuaire

1320 : Prés salés à Spartine

Espèces visées au titre de la Directive Habitats :

Alose feinte (1103)

Enjeux : La navigation de certaines embarcations motorisées peut être défavorable à la végétation de la Seudre et des grands chenaux. Elle peut aussi être source de dérangements pour d'autres activités.



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Respecter les limitations de vitesse, à l'aller comme au retour afin de limiter au maximum l'impact du batillage sur les berges par les vagues créées par le déplacement du bateau et de diminuer les risques pour les autres usagers.

Point de contrôle : contrôle de la durée effective des trajets aller et retour, entre les points d'embarquement et de débarquement.

2. Rester dans le chenal « central » de navigation et éviter de naviguer dans les herbiers aquatiques afin de ne pas les déstructurer

Point de contrôle : contrôle sur place de la navigation dans le chenal « central ».

3. Ne pas piétiner ou arracher la flore aquatique et rivulaire au niveau des zones d'embarquement et de débarquement.

Point de contrôle : contrôle sur place du non-piétinement de la flore aquatique et rivulaire.

4. Ne pas circuler dans les zones envahies par des espèces exotiques envahissantes pour éviter leur propagation (dans et hors du site). Ne jamais tenter de les arracher (Jussie, Myriophylle du Brésil) et vérifier la coque des embarcations (crépidule, etc.)

Point de contrôle : contrôle sur place de l'information donnée à ce sujet aux usagers.

5. Sensibiliser et/ou former les personnels encadrant les activités et les utilisateurs à la sensibilité du site Natura 2000 (richesse, exigences écologiques des espèces sensibles). L'animateur Natura 2000 pouvant apporter une aide.

Point de contrôle : documents remis aux membres du personnel (charte...).

6. Sensibiliser les usagers aux enjeux du site Natura 2000 et au respect des autres usagers du site

Point de contrôle : contrôle sur place de l'affichage de la charte de bonnes pratiques du site et de la charte Natura 2000.

RECOMMANDATIONS

1. Respecter la propreté et la tranquillité et du site.

- Accoster et s'amarrer exclusivement aux endroits aménagés à cet effet (pontons etc.)
- Pique-niquer aux endroits aménagés à cet effet,
- Ne pas laisser de déchets sur le site.

2. S'engager dans la démarche « port propre ».